



DEMANDE DE RETRAIT DES PARTICIPATIONS, CHANGEMENT DU MODE D'AFFECTATION DES PARTICIPATIONS OU DU PRÉLÈVEMENT DES PRIMES SUR LES PARTICIPATIONS

N° de contrat _____

Nom de la personne assurée _____

La personne assurée est aussi titulaire du contrat Nom de la titulaire ou du titulaire du contrat

Retrait de participations

Par la présente, je demande le retrait TOTAL PARTIEL des participations créditées, en vertu du contrat mentionné ci-dessus et je désire qu'elles soient déposées selon les directives suivantes :

Montant : _____ \$

Pour le numéro ou les numéros de contrat suivants : _____

Aux fins de _____

Autre _____

Ce retrait sera-t-il utilisé pour souscrire un nouveau contrat d'assurance vie? Oui Non

Veillez faire parvenir le chèque à l'adresse suivante : _____

Je comprends qu'un retrait des participations peut résulter en l'annulation du prélèvement des primes sur les participations, dans le cas où cette option aurait préalablement été choisie.

Demande de modification du mode d'affectation des participations

(Veillez remplir seulement dans le cas d'un changement apporté au mode d'affectation des participations actuel.)

Veillez attribuer les participations futures selon les directives suivantes:

Modes d'affectation des participations :

- Au comptant — les participations créditées annuellement seront payées directement en argent comptant.
- Réduction de la prime — les participations créditées annuellement seront utilisées afin de réduire la prime annuelle exigible, ou affectées à l'avance sur contrat, le cas échéant. Dans le cas où les participations sont acquittées mensuellement et qu'il n'y a pas d'avance sur contrat, les participations seront versées au comptant par l'entremise d'un chèque dividendes.
- Bonification d'assurance libérée — les participations créditées annuellement serviront à souscrire une assurance libérée supplémentaire (une preuve de bonne santé est requise). Pour toute demande de modification à ce mode d'affectation, veuillez remplir le formulaire Demande de modification (n° 374FR).
- Dépôt portant intérêt — les participations créditées annuellement accumuleront de l'intérêt.



DEMANDE DE RETRAIT DES PARTICIPATIONS, CHANGEMENT DU MODE D'AFFECTATION DES PARTICIPATIONS OU DU PRÉLÈVEMENT DES PRIMES SUR LES PARTICIPATIONS

Veillez signer ici :

+ _____ Titulaire du contrat
Cessionnaire

* _____ **
Numéro d'assurance sociale de la titulaire ou du titulaire du contrat Bénéficiaire

_____ Date

Le rachat d'une assurance libérée pourrait entraîner un gain imposable.

- + Dans le cas où le contrat est cédé, la signature de la cessionnaire ou du cessionnaire suffit. La signature d'une signataire ou d'un signataire autorisé est requise.
- * Conformément à l'article 237 de la Loi de l'impôt sur le revenu, nous devons dorénavant soumettre un NAS sur toutes les déclarations fiscales. En vertu de l'article 164 (5), (6) et (7), vous pourriez être passible d'une amende de 100 \$ si votre NAS n'était pas fourni.
- ** La signature de la bénéficiaire ou du bénéficiaire (privilegié ou irrévocable) est requise seulement dans le cas où les bonifications d'assurance libérée sont rachetées ou advenant la transformation du mode d'affectation des participations Bonifications d'assurance libérée en un autre mode.

N° de contrat _____

Nom de la personne assurée _____

La personne assurée est aussi titulaire du contrat Nom de la titulaire ou du titulaire du contrat

Prélèvement des primes sur les participations

- 1) Cette option doit être choisie 90 jours avant toute date anniversaire après que le point de jonction ait été atteint.
- 2) Une fois que le prélèvement des primes sur les participations est en vigueur, les primes sont directement acquittées par une combinaison des participations annuelles et de rachat des participations accumulées.
- 3) Dans le cas où le barème des participations projeté n'est pas atteint, je comprends qu'il sera alors nécessaire d'acquitter les paiements de prime au comptant à une date ultérieure.
- 4) Selon la législation fiscale actuelle, lorsqu'une partie de l'assurance libérée supplémentaire est rachetée afin d'acquitter une prime, cela pourrait entraîner des répercussions fiscales et, par conséquent, être prise en compte au titre de mon revenu aux fins de l'impôt.
- 5) Dans le cas où la valeur totale des participations est moindre que la prime annuelle à l'anniversaire du contrat, le prélèvement des primes sur les participations sera automatiquement annulé.
- 6) L'option de prélèvement partiel des primes sur les participations n'est pas disponible. Cette option ne peut être choisie que pour payer la totalité de la prime annuelle.
- 7) Toute avance sur contrat en souffrance doit être complètement acquittée avant de pouvoir choisir l'option de prélèvement des primes sur les participations. Je comprends que si je fais la demande d'une avance sur contrat, l'option de prélèvement des primes sur les participations sera alors annulée.



DEMANDE DE RETRAIT DES PARTICIPATIONS, CHANGEMENT DU MODE D'AFFECTATION DES PARTICIPATIONS OU DU PRÉLÈVEMENT DES PRIMES SUR LES PARTICIPATIONS

Veillez signer ici :

+ _____ Titulaire du contrat
Cessionnaire

* _____ **
Numéro d'assurance sociale de la titulaire ou Bénéficiaire
du titulaire du contrat

Date

Le rachat d'une assurance libérée pourrait entraîner un gain imposable.

- + Dans le cas où le contrat est cédé, la signature de la cessionnaire ou du cessionnaire suffit. La signature d'une signataire ou d'un signataire autorisé est requise.
- * Conformément à l'article 237 de la Loi de l'impôt sur le revenu, nous devons dorénavant soumettre un NAS sur toutes les déclarations fiscales. En vertu de l'article 164 (5), (6) et (7), vous pourriez être passible d'une amende de 100 \$ si votre NAS n'était pas fourni.
- ** La signature de la bénéficiaire ou du bénéficiaire (privilegié ou irrévocable) est requise seulement dans le cas où les bonifications d'assurance libérée sont rachetées ou advenant la transformation du mode d'affectation des participations Bonifications d'assurance libérée en un autre mode.

Remarque : L'Assurance vie Équitable^{MD} ne peut garantir le caractère privé et la confidentialité de tout renseignement transmis par Internet, puisque les communications par courrier électronique sont susceptibles d'être interceptées. En conséquence, l'Assurance vie Équitable ne sera pas tenue responsable de toute perte ou tout dommage que vous pourriez subir si vos renseignements sont interceptés et utilisés à mauvais escient. Si vous préférez nous soumettre vos renseignements par tout autre moyen, veuillez communiquer avec nous au 1 800 668-4095.